

Procès verbal

Le mercredi 29 juillet 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Michel DIAZ.

Secrétaire de la séance : Monique EUSEBIO

Présents : Michel DIAZ, Céline ADRIEN RENE, Daniel VEDRENNE, Monique EUSEBIO, Didier BENASSIS, Murielle FROTEY, Philippe CALIZZANO, Nathalie VIDAL, Jean-Marc TISSOT BOULARD, Raymond CATHALA, Gaelle JONNEAUX

Représentés :

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

Délibération de la décision modificative n°2 - SAINT JEAN DE BARROU 2026 (N° DE_065_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0	300
65888	Autres	0	-300
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération de la décision modificative n°2 - SERVICE EAU & ASSAINIS. DE SAINT JEAN DE BARROU 2026 (N° DE_066_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	2 000
011-61523	Entretien, réparations réseaux	0	-2 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

VOTE A L'UNANIMITE

Consultation clôtures pour bâches à incendie (N° DE_067_2026)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la lutte contre le feu et lors des interventions de secours, la proximité d'un point d'alimentation en eau par rapport au lieu du sinistre, concourt à réduire les délais d'extinction et permettent de sauvegarder des vies humaines, de protéger les biens et l'environnement.

C'est la raison pour laquelle la Commune a le projet d'installer 2 bâches à incendie et bornes à eau. Une clôture est obligatoire afin de protéger et préserver les deux installations.

2 prestataires ont été consultés :

- Sud Ouest Clôtures pour un montant de 5 646.00€
- Agripal Clôtures pour un montant de 9 716.64€
- SAS PDM 11 sans réponse

Le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir la Société Sud Ouest Clôtures pour l'installation des clôtures qui borneront les bâches à incendie

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Consultation fournitures bâches et bornes incendie (N° DE_068_2026)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la lutte contre le feu et lors des interventions de secours, la proximité d'un point d'alimentation en eau par rapport au lieu du sinistre, concourt à réduire les délais d'extinction et permettent de sauvegarder des vies humaines, de protéger les biens et l'environnement.

C'est la raison pour laquelle la Commune a le projet d'installer 2 bâches à incendie et bornes à eau.

Cinq prestataires ont été sollicités :

prestataires	BAURES	CITERNEO	PUM	BHD	SAUR
TOTAL	8 976.22€	9 716.64€	10 223.84€	9 172.00€	9 990.52€

Le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir l'offre de BAURES qui est la mieux disante.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Consultation pour essais réception travaux AEP et EU (N° DE_069_2026)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux eau et assainissement, une consultation doit être effectuée afin de choisir l'entreprise qui sera habilitée à effectuer les essais de réception des travaux.

3 prestataires ont été consultés :

- COVICA pour un montant de 16 855.00€ HT
- RESOLOGY pour un montant de 14 950.00€ HT
- TAUP DEBOUCHAGE pour un montant de 19 360.00€ HT

Le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir la Société RESOLOGY pour effectuer les essais de réception des travaux suite à la réhabilitation des réseaux eau et assainissement.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION LA CALANDRETA (N° DE_070_2026)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la demande de versement d'un forfait scolaire pour les enfants résidants sur notre Commune et scolarisés dans un établissement privé.

Il explique que les établissements CALANDRETA sont sous contrat avec l'éducation nationale. Ces établissements proposent un enseignement en langue occitane par immersion, de la maternelle à la Terminale.

De ce fait, une convention a été proposée en partenariat avec l'établissement la CALANDRETA pour le versement d'un forfait scolaire.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de contracter une convention pour le versement d'un forfait scolaire pour les enfants résidants sur notre Commune et scolarisés dans l'établissement CALANDRETA.

DE VERSER un forfait scolaire d'un montant de 850€ pour l'année 2026 (C/6558) étant donné qu'un seul enfant fréquente l'établissement la CALANDRETA.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Demande de fonds de concours à la C3SM pour accompagner l'investissement d'embellissement des espaces publics en fin d'année (N° DE_071_2026)

Vu la délibération du Conseil *communautaire*, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la *Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée*,

Considérant que les fêtes de fin d'année constituent un moment privilégié de valorisation des centres-bourgs et de renforcement de l'attractivité locale;

Considérant que la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée souhaite renforcer sa politique de solidarité territoriale et accompagner les communes dans leurs projets d'embellissement,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'investir sur une illumination de Noël qui permettrait d'embellir l'entrée du village.

Cet investissement ferait l'objet d'une participation de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée de 50% du coût de l'opération, dans la limite du plafond correspondant à la strate démographique de la Commune pour un montant maximal de 3 000.00€ HT.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de demander un fonds de concours à la *Communauté de Communes CORBIERES SALANQUE*

MEDITERRANEE en vue de participer au financement d'une illumination de Noël.

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE A L'UNANIMITE

Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation (N° DE_072_2026)

Le Maire donne lecture d'un courrier de la DDFIP de l'Aude concernant la fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation. En effet, les évaluations foncières de biens intègrent, pour les locaux d'habitation, la prise en compte d'éléments dits "de confort" tels que l'eau courante, l'électricité, les WC/lavabos et le chauffage central, chacun de ces éléments étant traduit en un nombre de m² forfaitaire.

La mise à jour des caractéristiques des logements repose sur un système déclaratif : toutefois, l'administration fiscale est habilitée à constater d'office les changements de caractéristiques physiques sans solliciter le propriétaire. Il ne s'agit pas d'une "hausse" de taxation en soi mais d'une correction apportée sur le descriptif des biens de certains logements d'habitations.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise en compte de ces éléments de confort par l'administration fiscale.

DIT que la demande doit être transmise sur la BALF de la division des particuliers

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Appel à un fond de solidarité incendie Juillet 2026 (N° DE 073 2026)

Monsieur le Maire informe ses conseillers de l'appel de l'association des Maires de France pour un fonds de solidarité concernant l'incendie qui a fait rage en juillet dans les Pyrénées-Orientales, impactant gravement plusieurs communes du Département. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMF66, en lien avec les services de l'Etat, puis redistribuées de manière équitable selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'AMF66 en solidarité aux Communes touchées par l'incendie de juillet 2026.

DIT que les crédits seront inscrits au compte 65741.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions Diverses :

Parrainage Elections Présidentielles : Le Maire informe le Conseil qu'il est régulièrement sollicité par des groupes politiques dans le cadre des parrainages pour les élections présidentielles de 2027.

Il considère que l'équipe municipale est apolitique et dans ce contexte il se doit de ne soutenir aucune candidature.

Point sur les travaux réhabilitation des réseaux :

Lot N° 1 : Le chantier se déroule parfaitement bien avec quelques jours d'avance sur le planning.

- Les travaux avenue de Narbonne seront suspendus du 3 au 24 Août 2026.
- Les travaux rue fontaine fraîche » débiteront le 3 Août pour 2 semaines.
- Les travaux d'encorbellement du Pont St François seront réalisés du 3 au 7 Août.
- Les travaux avenue de la Mer débiteront 01 septembre

Lot N° 2 : Le chantier est terminé ! Il reste quelques reprises.

Création d'une police intercommunale mutualisée

La C3SM propose de créer une police intercommunale mutualisée, le service n'entraînerait pas de transfert de compétence de pouvoir du maire. Les agents mutualisés seraient placés sous l'autorité du Maire. A ce stade nous sommes dans une phase de concertation pour évaluer les besoins et attentes des communes.

Le maire Propose de répondre au questionnaire sans prendre d'engagement sur cette mutualisation.

Point sur l'occupation du domaine public de la Commune par les animations (privées ou publiques)

Le Maire rappelle que toutes manifestations/animations sur le domaine public ou privé de la Commune doit faire l'objet d'une autorisation accompagnée d'un arrêté.

CLOTURE A 19 H 06

Michel DIAZ
Président de séance

Monique EUSEBIO
Secrétaire de séance